

Je soussigné(e) (Prénom NOM)
adhérent / souscripteur au contrat (Nom du contrat)
numéro (Numéro du contrat)

**Annexe complémentaire de présentation du support
en unités de compte**

FREQUENCE EUROPE FEVRIER 2025
Code ISIN FR1459AB5158

Modalités d'Investissement

➤ **Période de souscription**

La période de souscription est ouverte à compter du 22/10/2024 et se termine au plus tard le 24/02/2025, sauf prorogation éventuelle.

➤ **Fin anticipée de la période de souscription**

Nonobstant la période de souscription décrite ci-dessus, la souscription du présent support en unités de compte est susceptible d'être interrompue, sans préavis, avant l'expiration de la période précitée.
Le cas échéant, le souscripteur accepte que les sommes qui devaient être investies sur ce support en unités de compte soient investies, sans frais supplémentaires, sur un fonds en euros du contrat ou sur un support en unité de compte à vocation sécuritaire du contrat identifié comme éligible par l'assureur au moment de l'opération.

➤ **Modalités de remboursement anticipé ou à l'échéance**

Concernant les modalités en cas de remboursement anticipé ou à l'échéance, le capital acquis sera automatiquement versé sans frais sur un fonds en euros du contrat ou sur un support en unités de compte à vocation sécuritaire du contrat, identifié comme éligible par l'assureur au moment du remboursement.

➤ **Frais**

En lien avec l'unité de compte

Nous vous invitons à consulter le Document d'Informations Clés du support d'investissement qui vous a été remis.

En lien avec le contrat

Vous êtes informé(e) que l'unité de compte supporte les frais du contrat, tels qu'indiqués dans les conditions contractuelles qui vous ont été remises lors de l'adhésion / la souscription.

➤ **Opération(s) non éligible(s) pour la souscription à cette unité de compte**

Par dérogation aux conditions contractuelles applicables à votre contrat, les opérations programmées ainsi que les options d'investissement (versement programmé ; arbitrage progressif...) ne permettent pas la souscription de cette unité de compte.

Si la durée du support est inférieure à 8 ans, celui-ci sera inéligible aux versements initiaux.

Avertissement

Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

FREQUENCE EUROPE FEVRIER 2025 est une unité de compte représentative d'un support d'investissement risqué

Votre attention a été attirée sur les caractéristiques et les facteurs de risques afférents à cette unité de compte et plus particulièrement sur :

- **Un risque de perte en capital non mesurable a priori :**
 - **En cours de vie**
En cas de sortie avant le terme de la formule (rachat total ou partiel, arbitrage, conversion en rente, décès)
 - **A l'échéance**
A la date d'échéance de la formule
 - **Le souscripteur est par ailleurs exposé au risque de crédit de l'émetteur et/ou de son garant (faillite ou défaut de paiement). Il peut par conséquent subir une perte en capital totale peu importe le scénario de marché de l'unité de compte.**
- **La composition et le fonctionnement du sous-jacent l'indice Morningstar Eurozone 50 Decrement 50 Point GR EUR (code Bloomberg : MSG50ED Index)**
- **Les mécanismes compris dans la formule de calcul pour déterminer la réalisation d'un gain ou d'une perte en fonction d'un scénario de marché.**
- **Le plafonnement du gain éventuel. L'investisseur peut donc ne pas profiter intégralement de la hausse du sous-jacent.**

Questionnaire



La durée maximale de la formule de Fréquence Europe Février 2025 est de 12 ans.	☐ Vrai	☐ Faux
À chaque date de constatation quotidienne dès que le niveau de l'Indice Morningstar Eurozone 50 Decrement 50 Point GR EUR est supérieur ou égal à la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé.	☐ Vrai	☐ Faux
La barrière dégressive de remboursement automatique anticipée est fixée à 100,00% du Niveau Initial à la fin de l'année 1, et diminue de 3% tous les ans pour atteindre 70% du Niveau Initial.	☐ Vrai	☐ Faux
L'indice Morningstar Eurozone 50 Decrement 50 GR EUR (code Bloomberg : MSG50ED Index) est composé de 50 entreprises européennes ayant la plus grande capitalisation. L'indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts versés par les entreprises qui le composent et prélève un dividende forfaitaire et constant de 50 points d'indice par an. Ce prélèvement forfaitaire a un impact négatif sur la performance de l'indice ce qui est moins favorable pour l'investisseur qu'un indice sans prélèvement forfaitaire.	☐ Vrai	☐ Faux
Fréquence Europe Février 2025 présente un risque de perte en capital en cours de vie (rachat, décès, arbitrage, conversion en rente) et à l'échéance.	☐ Vrai	☐ Faux

L'attention de l'Investisseur est attirée sur le fait qu'une sortie de l'unité de compte représentative du titre de créance à d'autres dates que les dates prévues contractuellement, notamment suite à un arbitrage, un rachat total ou partiel sur son contrat, un décès ou à une conversion en rente, s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là et qui pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. L'Investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori s'il réalise son désinvestissement avant la Date d'échéance.

Suravenir ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur des unités de compte reflète la valeur d'actifs sous-jacents. Elle n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

SURAVENIR précise que la valeur liquidative retenue pour le support dans le cadre des contrats correspond au cours de clôture de l'unité de compte.

Déclaration du souscripteur

Je, soussigné(e), adhérent / souscripteur (Prénom, NOM)

- ✓ déclare avoir reçu et pris connaissance :
 - des caractéristiques principales par la remise du DIC de l'unité de compte Fréquence Europe Février 2025 - Code ISIN FR1459AB5158, que je choisis aujourd'hui comme support en unité de compte dans le cadre de mon contrat
 - de la brochure commerciale
- ✓ reconnais avoir été pleinement informé des caractéristiques de l'unité de compte et compte tenu de mes connaissances et expériences en matière financière, avoir parfaitement compris :
 - la nature du support et les risques y afférents,
 - les mécanismes compris dans la formule de calcul pour déterminer la réalisation d'un gain ou d'une perte du support en fonction d'un scénario de marché,
 - l'absence de garantie en capital tant en cours de vie du support qu'à sa date d'échéance.

Fait à, le/...../.....

*Signature de l'adhérent / du souscripteur,
précédée de la mention « lu et approuvé »*

SURAVENIR : Siège social : 232, rue Général Paulet – BP 103 – 29802 BREST CEDEX 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 235 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09).